

Chacun devra noter les appels qu'il fait sur un cahier. La facturation détaillée permet à chacun de payer ses appels.

3.6 Divers : appareils à gaz, à alcool et électriques tels que fers à repasser, réchauds, radiateurs d'appoints... sont interdits dans les chambres. Les appareils de radio, chaînes hi-fi sont autorisés mais il est évident que chacun aura à cœur de respecter la vie de ses voisins. Pas de poste de télévision dans la maison mais un résident peut en apporter un après discussion avec le responsable.

4. Participation aux frais.

La participation aux frais demandée se situe entre 250 et 400 Euros par mois après discussion. Possibilité d'A.P.L. Cette participation comporte l'occupation de la chambre meublée, la jouissance des pièces communes, l'électricité, l'eau et le chauffage, ainsi que la mise à disposition de la machine à laver le linge et du fer à repasser. Le montant sera réglé en avance, avant le 8 du mois correspondant, à l'ordre de " Association immobilière de Vanves ".

5. Mise en œuvre.

5.1 La période de validité de ce contrat court de l'arrivée du participant (possible dès le 1er septembre) jusqu'au 31 juillet de l'année suivante. La chambre devra avoir été libérée pour le 1^{er} Août. En cas de départ en cours d'année, tout mois commencé reste dû entièrement. L'inscription n'est donc signée que pour 11 mois.

5.2 Le projet est sous la responsabilité de Benoît Coppeaux sj qui veille au bon fonctionnement ainsi qu'à l'organisation de la maison. Il intervient auprès des habitants pour le respect de ce règlement et, à ce titre, se réserve la liberté d'entrer dans toutes les pièces de la maison. Chaque résident rencontrera le responsable tous les 2 mois pour faire un point sur ce qui est vécu à la maison.

Charte de la maison Pedro Arrupe **« 21 rue Marcheron - Vanves »**

Aux Ephésiens (4, 1-7) : « Je vous exhorte donc à mener une vie digne de l'appel que vous avez reçu : en toute humilité, douceur et patience, supportez-vous les uns les autres avec charité ; appliquez-vous à conserver l'unité de l'esprit par ce lien qu'est la paix. A chacun de nous, la grâce a été donnée selon la mesure du don de Christ. »

Préambule

La construction de la société dans un sens plus juste, où tous ont accès aux richesses de la terre de manière équitable, et l'annonce de la foi ont toujours été les priorités des communautés chrétiennes dans l'histoire, et encore plus récemment dans tous les pays plus durement touchés par les injustices. Ces exigences sont aussi les nôtres aujourd'hui. Pour cela, il convient d'approfondir sa propre expérience de foi, d'entretenir sa capacité de vivre et de partager concrètement avec d'autres, sans perdre de vue son projet personnel à discerner.

La maison Pedro Arrupe, du nom d'un ancien supérieur général des jésuites, est là pour aider à vivre ces dimensions. Elle fournit un cadre favorisant l'intériorité et le repos, aussi bien dans les études que dans les débuts d'une vie professionnelle, un enrichissement humain, spirituel, culturel et social.

La maison se situe dans cette tradition issue de la vie chrétienne, dans la dynamique de St Ignace, fondateur des jésuites, aide précieuse pour le discernement des choix à faire dans nos divers engagements.

1 Une vie responsable et autonome.

1.1. **Une vie responsable et autonome de la part de chacun permet un fonctionnement convivial et adulte.** Des clés ouvrant la porte d'entrée de la maison et la chambre sont remises à l'arrivée. Chacun est responsable des allées et venues qu'il autorise. Les clés ne peuvent être ni prêtées ni reproduites. En cas de perte ou de vol, le résident préviendra tout de suite le responsable de la maison.

1.2 Il est bien sûr autorisé d'inviter des amis ou parents dans la maison. **Ceci suppose néanmoins une grande attention à la vie et au sommeil des autres habitants de la maison.** Cela exige que celui qui invite veille au rangement et nettoyage rendu nécessaire par le passage de personnes étrangères à la maison. Faire dormir dans sa chambre une autre personne n'est pas autorisé. Une chambre d'accueil peut recevoir un hôte occasionnel. La permission en sera toujours demandée au responsable de la maison. Dans tous les cas, il sera plus agréable pour tous que les visites soient annoncées lors de la réunion hebdomadaire.

1.3 Pour respecter le travail et le repos de chacun, le son des appareils audiovisuels, et la hauteur des conversations, seront réglés de manière à ne pas gêner les voisins. Entre 22H et 7h (8h30 le W.E.), le silence dans les chambres sera respecté. Il est interdit de fumer dans la maison.

1.4 Les jésuites déclinent toute responsabilité dans les disparitions d'argent, d'objets appartenant aux habitants.

1.5 Les locaux et le matériel mis à la disposition de tous et de chacun seront bien sûr respectés. Une caution sera demandée à l'arrivée. Elle sera rendue au départ, après déduction éventuelle des frais nécessaires pour réparer bris ou usure anormale.

2 Animation

2.1 **Un soir par semaine** (jour à fixer ensemble), tous les habitants de la maison se réuniront pour une soirée de partage communautaire : partage de la prière (et parfois de l'eucharistie) ; repas pris en commun ; partage de groupe autour du vécu pratique des habitants de la maison ; temps de réflexion sur un thème (théologique, biblique ou d'actualité) et éléments de la spiritualité ignatienne. La participation à cette soirée hebdomadaire est, sauf cas de force majeure, obligatoire. La soirée pourra être partagée avec des membres de la communauté jésuite du 15.

2.2 **Deux week-ends de réflexion et de détente** (dates prises en septembre) et **3 jours à Pâques** ou une retraite d'initiation aux exercices, nous donneront l'occasion de creuser plus en profondeur l'une ou l'autre de nos questions, de mieux nous connaître et de partager plus longuement.

2.3 Les temps de prière et d'eucharistie de la communauté du 15 sont ouverts à tous. Une prière régulière sera mise en place au 21 selon le projet du groupe.

2.4 Il est aussi indispensable d'avoir un **engagement de type ecclésial ou charitable.** Depuis cette année, un service est proposé au moins 2 fois par mois en lien avec la MT (« Messe qui prend son Temps », messe des jeunes le dimanche soir à l'église des jésuites à Paris) pour mieux connaître les jésuites et travailler avec d'autres jeunes.

3. Un cadre de vie.

3.1 Chaque participant dispose d'une chambre meublée qu'il entretient lui-même. Il s'engage à passer l'aspirateur au minimum toutes les deux semaines et à nettoyer les vitres deux fois dans l'année. Le linge de maison n'est pas fourni.

3.2 Les pièces suivantes sont communes : la cuisine et la buanderie ; les couloirs et escaliers ; les blocs sanitaires ; le salon et l'oratoire. Leur entretien sera réparti en début d'année entre les différents habitants de la maison. Le nettoyage des pièces communes sera assuré une fois par semaine. Toutefois, chacun se sentira responsable de la propreté et du rangement. Le jardin est mis à la disposition d'un voisin qui en fait son potager.

3.3 La cuisine : chacun a la possibilité de se préparer des repas en utilisant la cuisine et son matériel. L'idéal serait que l'on mange ensemble quand on est dans la maison et que l'on se répartisse équitablement les frais en faisant attention aux moyens de chacun. On prend également l'engagement de faire systématiquement sa vaisselle sans la laisser traîner dans la cuisine, de nettoyer et ranger la cuisine après utilisation. Un frigo est à la disposition de tous : il vaudra mieux noter sur un papier quand les achats concernent un usage personnel.

3.4 Une buanderie équipée d'une machine à laver le linge, d'un sèche-linge et d'un fer à repasser est à la disposition de chacun (la lessive n'est pas fournie).

3.5 Téléphone : une ligne existe déjà mais c'est à l'un de vous d'assurer l'abonnement. Chacun pourra ainsi donner et recevoir des communications.